

<http://www.sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article1385>



Réunion d'information syndicale "non-titulaires de l'Education" mercredi 16 décembre 2015 à Paris



- PRECARITE
Date de mise en ligne : mardi 24 novembre 2015

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Participez à la réunion d'information syndicale organisée par la CGT Educ'action, le SNUDI-FO et SUD Education sur temps de travail, sans perte de salaire.

Tous les personnels du premier degré qui travaillent dans le 92 peuvent venir : titulaires et non-titulaires, enseignant-e-s, AESH, AVS, aide administrative, emploi avenir professeur...

**Informez-vous sur vos droits !
Organisez-vous collectivement pour améliorer vos conditions de travail !**

Le 16 décembre 2015 de 9h à 12h à Paris

30 bis rue des Boulets

75011 Paris

Code 248A

Métro Nation ou Rue des Boulets (ligne9)

Nous ferons le point sur les problèmes rencontrés par les personnels non-titulaires de l'Éducation Nationale, enseignant-e-s et non-enseignant-e-s, en contrat de droit public ou de droit privé, et la journée de mobilisation du 4 novembre 2015.

Nous discuterons des revendications à défendre et des suites de la mobilisation.

è Nous rappelons que cette réunion est organisée par des syndicats de salariés de l'Éducation Nationale, pas par l'administration.

è Les militants syndicaux qui animeront cette réunion s'efforcent, depuis des années, d'organiser la résistance à la généralisation de la précarité dans l'éducation.

è Leur objectif, en organisant cette réunion est d'aider les salariés à faire valoir leurs droits et à s'organiser collectivement pour défendre leurs intérêts et améliorer leurs conditions de travail.

Les réunions d'information syndicale sont de droit : 1h par mois travaillé, cumulables. La réunion a lieu sur votre temps de travail, votre absence est donc payée. Il suffit de prévenir votre directrice/teur d'école avec la lettre adressée au chef-fe d'établissement employeur, voir modèle ci-dessous. Il/Elle ne peut pas vous refuser d'y aller. L'absence de réponse vaut accord.

Modèle de lettre :

*(lieu), le2015
(Nom, prénom, école-s d'affectation)
(Coordonnées du lycée employeur)*

Objet : réunion d'information syndicale

*(Madame, Monsieur) le/la Chef-fe d'établissement,
J'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale ouverte aux (nom du contrat) du département, organisée par les syndicats CGT Educ'action, le SNUDI-FO et SUD éducation 92 le mercredi 16 décembre 2015 de 9h à 12h à Paris.*

Ceci conformément à l'article 5 du décret du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical qui prévoit notamment

Réunion d'information syndicale "non-titulaires de l'Education" mercredi 16 décembre 2015 à Paris

le versement intégral du salaire.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie d'agréer, (Madame, Monsieur) le Chef d'établissement, l'expression de mes salutations.

Signature

Tract de la RIS à afficher sur votre lieu de travail et à communiquer aux collègues

